



Ordre du Jour de la Séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Information : décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal
3. Modification des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
4. Activités périscolaires – Approbation d'un modèle de convention et autorisation de signature
5. Participation bénévole à des actions d'intérêt communal – Approbation d'un modèle de convention et autorisation de signature
6. Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026
7. Lancement de la procédure d'échange de parcelles modifiant l'emprise d'un chemin rural au lieu-dit « Carol »
8. Renouvellement du label « Commune Halte – Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle »
9. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité
10. Création d'un emploi permanent relevant de la filière animation
11. Autorisation de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la filière animation
12. Création d'un emploi permanent relevant de la filière technique
13. Autorisation de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la filière technique
14. Questions diverses

	P	ABS	PROC
BADOC Vincent	X		
BEAULIEU-MADRELLE Catherine	X		
BERTHAUX Frédéric	X		
BRUN Claire	X		
CAM Jean-Claude	X		
COMPAN Éric		X	PARDO Cindy
FONT Jérémy		X	BADOC Vincent
GARRIGUES Éric	X		
LAFAGE Manon	X		
LARONDE Isabelle	X		
MAZILLE Marie-Laure	X		
PARDO Cindy	X		
PUJOL Stéphane	X		
REY Bernard	X		
TAURAN Christine	X		
TOTAL	13	2	2

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire désignée par le conseil municipal à l'unanimité : MANON LAFAGE

Compte rendu Conseil précédent : Le procès-verbal de la séance du 05/06/2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.					
Pour	Unanimité	Contre	0	Abstention	0
DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL					
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties depuis la précédente séance.					
ORDRE DU JOUR					
D.2026-046 – Modification des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 20 mars 2026, le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Il indique qu'il souhaite diminuer volontairement le montant de sa propre indemnité afin de permettre l'attribution d'une indemnité à un conseiller municipal délégué chargé des réseaux et infrastructures, sans augmentation de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée par les textes. Il présente la nouvelle répartition des indemnités, exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, qui prendra effet à compter du 1er août 2026. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle répartition des indemnités de fonction telle que présentée par Monsieur le Maire. La délibération est adoptée à la majorité (14 voix pour, 1 abstention : M. CAM).					
D.2026-047 – Activités périscolaires – Approbation d'un modèle de convention et autorisation de signature Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite développer les activités proposées dans le cadre du service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2026-2027. Il indique que ces activités pourront être assurées par des associations, des professionnels, des intervenants extérieurs ou, le cas échéant, des agents communaux disposant des compétences nécessaires. Afin d'encadrer juridiquement ces interventions, un modèle de convention a été élaboré. Celui-ci précise notamment les modalités d'intervention, les responsabilités de chacune des parties ainsi que les conditions financières et les obligations applicables aux intervenants. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le modèle de convention et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes. La délibération est adoptée à l'unanimité.					
D.2026-048 – Participation bénévole à des actions d'intérêt communal – Approbation d'un modèle de convention et autorisation de signature Monsieur le Maire indique que plusieurs habitants ont fait part de leur souhait de participer bénévolement à différentes actions d'intérêt communal, telles que l'arrosage des plantations, le nettoyage ponctuel d'espaces publics ou encore le ramassage de déchets.					

Il précise que ces interventions doivent être encadrées afin de définir clairement les droits et obligations des bénévoles ainsi que ceux de la commune.

À cette fin, un modèle de convention de participation bénévole a été élaboré. Celui-ci pourra, lorsque cela sera nécessaire, être complété par une fiche de mission précisant les modalités d'intervention de chaque bénévole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le modèle de convention, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à établir, si nécessaire, les fiches de mission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D.2026-049 – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'attribution des subventions s'est réunie le 30 juin 2026 afin d'examiner l'ensemble des demandes présentées par les associations.

Il présente les propositions formulées par la commission et rappelle que, conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote de la subvention concernant l'association avec laquelle ils présentent un intérêt.

Afin de garantir la liberté de vote de chacun, il est proposé de procéder à un vote distinct pour chacune des subventions.

Lors de l'examen de la subvention destinée à l'association Les Rainettes des Prés, un débat s'engage entre les membres du Conseil municipal.

Mme BRUN demande que le montant proposé par la commission soit réévalué, estimant qu'il apparaît insuffisant au regard des actions menées par l'association.

M. PUJOL, responsable de la commission d'attribution des subventions, rappelle que cette question avait déjà suscité des échanges nourris lors de la réunion de la commission. Il indique partager cette analyse et se déclare favorable à une réévaluation du montant proposé.

Mme LARONDE fait observer que, pour d'autres associations, le Conseil municipal a choisi de maintenir le montant des subventions pour l'année 2026, bien qu'une diminution puisse être envisagée les années suivantes, afin de tenir compte des dépenses déjà engagées. Elle estime qu'une approche similaire pourrait être retenue pour l'association Les Rainettes des Prés.

Mme BEAULIEU-MADRELLE, vice-présidente du CCAS, souligne que l'espace de gratuité est largement fréquenté et répond à un besoin réel de la population. Elle rappelle qu'il constitue une véritable porte d'entrée vers la solidarité sur le territoire.

Mme LAFAGE souligne également que l'espace de gratuité répond à un besoin réel du territoire et constitue une aide précieuse pour de nombreuses familles. Elle estime que cette action solidaire participe pleinement au soutien des habitants les plus en difficulté.

Plusieurs conseillers municipaux rappellent également que cet espace est ouvert tout au long de l'année et participe à l'animation de la partie haute du village. Ils considèrent qu'il s'agit d'un service apprécié des habitants, contribuant au dynamisme de ce secteur de la commune.

En réponse, M. BERTHAUX rappelle que la subvention de l'association avait été significativement augmentée lorsque celle-ci avait accepté d'assurer le tri des déchets lors des Jeudis Gourmands. Cette mission étant désormais assurée par la commune, il explique que la diminution proposée par la commission correspond au financement de l'agent recruté pour assurer cette prestation durant la période estivale.

Mme PARDO rappelle que les subventions communales ont vocation à accompagner les associations dans leurs projets, mais qu'il est également important que celles-ci développent leurs propres actions génératrices de recettes, notamment par l'organisation de repas, de manifestations ou d'autres animations, afin de contribuer à leur équilibre financier et de ne pas dépendre exclusivement des aides de la commune.

Mme LARONDE rappelle enfin que le dispositif de tri des déchets mis en place lors des Jeudis Gourmands, à l'initiative de l'association Les Rainettes des Prés, est aujourd'hui cité en exemple par le syndicat compétent en matière de gestion des déchets. Elle souligne qu'il contribue à valoriser l'image de la commune et considère que, même si cette mission est désormais assurée par la commune, l'association est à l'origine de cette démarche.

À l'issue des échanges, le Conseil municipal décide de soumettre successivement au vote les propositions fixant la subvention à 1 000 €, 1 500 € puis 2 000 €. La proposition fixant la subvention à 1 500 € est finalement adoptée.

Le Conseil municipal procède ensuite au vote de chacune des subventions. Les résultats des votes sont retracés dans le tableau ci-après.

Association	Montant attribué (€)	Conseillers n'ayant pas pris part au débat ni au vote	Voix Pour	Voix Contre	Abstentions
2 - Foot Loisir Lauzertin	250,00 €		15	0	0
5 - Lauzerte Moto Loisirs	3 000,00 €	-	15	0	0
6 - Lauzerte Quercy Pays de Serres XV	6 000,00 €	PARDO Cindy, REY Bernard	12	0	0
10 - Volley Ball Lauzertin	250,00 €	-	15	0	0
20 - Ass. Communale de Chasse Agréée	500,00 €	GARRIGUES Eric	14	0	0
23 - Comice Agricole Lauzerte	900,00 €	-	15	0	0
24 - Goujon Lauzertin - Société de pêche -	250,00 €	-	15	0	0
27 - Rainettes des Prés	1000,00 €		BERTHAUX	14	0
27 - Rainettes des Prés	1 500,00 €	-	12	BRUN / LARONDE	BERTHAUX
27 - Rainettes des Prés	2000,00 €		BRUN / LARONDE	12	BERTHAUX
31 - Métalik'Art	4 000,00 €	-	11	0	4
33 - Comité des fêtes de Lauzerte	2 000,00 €	FONT Jérémy, BADOE Vincent	13	0	0
37 - Atelier Musical Européen	800,00 €	-	15	0	0
40 - Quercimages	1 000,00 €	-	15	0	0
41 - Art Points de Vue	6 000,00 €	-	15	0	0
46 - Amicale du personnel de l'EHPAD de Lauzerte	500,00 €	-	14	1	0
50 - Amicale Sapeurs Pompiers	2 600,00 €	-	15	0	0
59 - APE Écoles	400,00 €	Claire Brun	14	0	0

52 - Assoc° des Parents d'Elèves Collège	600,00 €	-	15	0	0
55 - Ass. sauvegarde & anim. patrimoine (ASAPPL)	1 000,00 €	CAM Jean-Claude	14	0	0
56 - Terres Neuves - Marché des Potiers	500,00 €	-	14	0	1
58 - Colline Enchantée	500,00 €	-	15	0	0
62 - Chats du Quercy	400,00 €	-	14	1	0
64 - Don du Sang Montcuq	150,00 €	-	15	0	0
93 - Les Restaurants du Cœur	100,00 €	-	15	0	0
105 - ALMA	437,00 €	-	15	0	0
106 - Business Club Pays de Serres	400,00 €	PARDO Cindy	13	0	0
112 - FC Quercy Séounes	400,00 €	MAZILLE Marie-Laure	14	0	0
114 - Pétanque Bouloquoise Lauzertine	200,00 €	-	15	0	0
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES LORS DE LA PRÉSENTE SÉANCE	34 637,00 €				

Le Conseil municipal arrête les montants des subventions attribuées conformément aux résultats des votes figurant dans le tableau ci-dessus.

D.2026-050 – Lancement de la procédure d'échange de parcelles modifiant l'emprise d'un chemin rural au lieu-dit « Carrol »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet d'échange de parcelles a été engagé avec Monsieur Jean-Paul ROUX afin de régulariser le tracé d'un chemin rural situé au lieu-dit « Carrol ».

Il explique que les opérations de bornage et le document d'arpentage réalisés par le cabinet SOGEXFO Géomètres-Experts ont mis en évidence une discordance entre le tracé cadastral du chemin rural et son emprise réelle sur le terrain.

Le projet présenté permettra de rétablir une situation foncière conforme à la réalité tout en garantissant la continuité de circulation et de desserte du chemin rural. Il précise que les emprises échangées présentent une valeur équivalente, qu'aucune soulte ne sera versée et que l'ensemble des frais liés à cette opération sera pris en charge par Monsieur Jean-Paul ROUX.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, le dossier devra être mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois avant que le Conseil municipal ne puisse se prononcer définitivement sur l'échange.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le lancement de la procédure d'échange de parcelles et l'organisation de la consultation du public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D.2026-051 – Renouvellement du label « Commune Halte – Chemins de Compostelle en France® »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lauzerte bénéficie du label « Commune Halte – Chemins de Compostelle en France® » depuis 2022.

Il indique que ce label valorise les communes engagées dans une démarche de qualité de l'accueil des pèlerins et participe au rayonnement touristique de la commune.

La période de labellisation arrivant à son terme, il est proposé de solliciter son renouvellement pour la période 2026-2029, d'approuver les engagements prévus par la charte du label et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels renouvellements, sous réserve que les conditions générales du dispositif demeurent inchangées et qu'aucune participation financière nouvelle ou substantiellement modifiée ne soit mise à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du label et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que les éventuels renouvellements prévus par la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D.2026-052 – Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au service technique

Monsieur le Maire expose que les besoins du service technique connaissent chaque année un accroissement saisonnier durant la période estivale.

Il précise qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs afin d'assurer notamment le nettoyage des espaces publics et des sanitaires, l'installation et le démontage des équipements nécessaires aux manifestations estivales, la continuité du service pendant les congés des agents ainsi que la gestion du tri des déchets lors des Jeudis Gourmands.

Il propose en conséquence la création de deux emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux :

- un emploi à temps complet du 2 juillet au 31 août 2026 ;
- un emploi à temps non complet de 5 heures hebdomadaires du 9 juillet au 30 août 2026.

Il précise également que les agents pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires en fonction des nécessités du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de ces deux emplois non permanents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation des délibérations relatives aux emplois permanents

Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'un échange avec les services du Centre de gestion de Tarn-et-Garonne, il a été conseillé de regrouper, pour chacun des deux emplois permanents concernés, la création de l'emploi et l'autorisation de le pourvoir par un agent contractuel au sein d'une même délibération. Il précise que cette évolution rédactionnelle est sans incidence sur les objets inscrits à l'ordre du jour de la convocation, lesquels demeurent inchangés.

D.2026-053 – Création d'un emploi permanent relevant de la filière animation et autorisation de recruter un agent contractuel

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des services périscolaires est susceptible d'évoluer à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 en raison de la fermeture d'une classe et de la baisse des effectifs scolaires.

Afin d'assurer la continuité du service tout en conservant la souplesse nécessaire face à cette évolution, il propose la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, fixé à quatre heures hebdomadaires, et l'autorisation de pourvoir cet emploi par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de cet emploi et autorise le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

D.2026-054 – Création d'un emploi permanent relevant de la filière technique et autorisation de recruter un agent contractuel

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent technique quittera définitivement la collectivité à compter du 25 août 2026 et qu'il convient d'assurer la continuité des missions qu'il exerce.

Il indique que le nouvel emploi regroupera les missions liées à la restauration scolaire, à l'entretien du Complexe d'Animation Intercommunal, à l'entretien des bâtiments communaux ainsi qu'à diverses missions techniques répondant aux besoins du service.

Il précise que, compte tenu des évolutions possibles de l'organisation des services scolaires, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet de vingt-sept heures hebdomadaires et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de cet emploi et autorise le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFOS/QUESTIONS DIVERSES

Circulation – Rue de la Garrigue et rue du Millial

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu, au cours de sa permanence de l'après-midi, plusieurs riverains de la rue de la Garrigue et de la rue du Millial afin d'échanger sur les difficultés de circulation rencontrées dans ce secteur.

S'agissant de la rue de la Garrigue, il indique qu'il envisage, à titre expérimental pendant la période estivale, la mise en place d'un sens interdit, sauf riverains, afin d'évaluer les effets de cette mesure sur la circulation. Au cours des échanges, il est également proposé de renforcer la signalisation en installant un panneau indiquant les parkings afin de mieux orienter les visiteurs et de limiter la circulation dans ce secteur.

Concernant la rue du Millial, plusieurs riverains ont attiré son attention sur la vitesse excessive de certains véhicules, malgré la limitation de vitesse fixée à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération. Ils soulignent également l'étroitesse des trottoirs, qui ne permet pas aux piétons de circuler dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est engagée sur différents aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité, notamment la création de chicanes permettant de ralentir la circulation tout en préservant un passage pour les piétons et les cyclistes. Il évoque également la possibilité d'installer, à l'emplacement de l'ancien panneau de limitation à 40 km/h, un panneau invitant les usagers à « rouler au pas ».

M. BERTHAUX fait toutefois observer que la mise en place de jardinières nécessiterait un entretien et un arrosage réguliers. Il rappelle que le récent épisode de fortes chaleurs a entraîné le dépérissement de plusieurs plantations

sur la commune et estime qu'il serait préférable d'étudier d'autres solutions d'aménagement nécessitant moins d'entretien.

Travaux de réfection de voirie

M. GARRIGUES informe le Conseil municipal que les travaux de réfection de la voirie, précédemment validés par le Conseil municipal, débuteront à compter du 15 juillet 2026.

Il précise que cette opération, dont la durée est estimée à deux à trois jours, permettra de remettre en état plusieurs voiries et parkings de l'agglomération, notamment le parking Route Neuve, la rue du Millial, la rue de la Brèche, le parking de La Poste, la rue des Carmes ainsi qu'une allée du cimetière.

Comptes rendus des réunions des organismes extérieurs

Mme LAFAGE demande si elle doit transmettre un compte rendu des réunions auxquelles elle participe en qualité de représentante de la commune au sein de différents organismes extérieurs.

Monsieur le Maire lui confirme que ces comptes rendus pourront être transmis aux membres du Conseil municipal afin de les tenir informés des sujets abordés.

Candélabre endommagé

M. BERTHAUX informe le Conseil municipal que le candélabre endommagé à la suite d'un accident de la circulation, situé en haut de la rue d'Auriac, à proximité du banc, devrait être réparé dans un délai estimé à une quinzaine de jours.

Travaux au site de Vignals

M. GARRIGUES fait un point d'avancement sur les travaux réalisés au site de Vignals. Il indique que le chantier est désormais presque achevé.

Il félicite les agents communaux pour la qualité du travail réalisé, notamment la réfection du caillebotis, la remise en état et la mise en peinture des mains courantes, ainsi que la réparation des tables. Il précise également que cinq platanes morts ont été abattus dans le cadre de cette opération.

Plan canicule

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Mme BEAULIEU-MADRELLE pour le travail accompli durant son absence ainsi que celle de M. BERTHAUX, dans le cadre de la gestion de l'épisode de canicule.

Il souligne qu'elle a su mettre en place, avec Mme MAZILLE, Mme TAURAN et M. GARRIGUES, une organisation permettant d'assurer le suivi des personnes vulnérables de la commune. Les élus ont ainsi pris contact, par téléphone ou lors de visites à domicile, avec l'ensemble des personnes inscrites sur le registre communal.

Monsieur le Maire rappelle qu'à leur prise de fonctions, le registre communal des personnes vulnérables ne comptait qu'une seule inscription. Grâce au travail de sensibilisation et de terrain engagé depuis plusieurs mois, il recense désormais plus d'une cinquantaine de personnes.

Dans le cadre de cet épisode de fortes chaleurs, l'équipe municipale a également pris l'initiative de contacter plusieurs administrés identifiés comme pouvant présenter une situation de vulnérabilité, bien qu'ils ne soient pas inscrits sur le registre communal. Ces échanges ont permis de les sensibiliser à l'intérêt de ce dispositif et plusieurs d'entre eux ont souhaité procéder à leur inscription.

Monsieur le Maire souligne également que la communication réalisée par la commune sur les réseaux sociaux tout au long de l'épisode de canicule a été particulièrement appréciée par les administrés, comme en témoignent les nombreux retours positifs publiés à cette occasion.

Enfin, il indique que Mme BEAULIEU-MADRELLE a également assuré le suivi de plusieurs situations particulières, notamment en lien avec la gendarmerie et la famille d'une personne souffrant de troubles de la mémoire ayant temporairement disparu, ainsi que la gestion d'un chien errant.

Monsieur le Maire remercie Mme BEAULIEU-MADRELLE, Mme MAZILLE, Mme TAURAN et M. GARRIGUES pour leur disponibilité, leur investissement et la qualité du travail accompli au service des administrés.

Fin du Conseil Municipal : 22h22

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 03/08/2026

Signature du Secrétaire de Séance :

Éric COMPAN



Signature du Président de Séance :

Bernard REY

